

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée septembre 2019



MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ ?

- Entrée en maternelle (enfants nés en **2016**),
- Nouveaux enfants arrivant sur la commune
- L'entrée au CP des enfants scolarisés actuellement dans les écoles maternelles Paul Eluard ou Sorbiers s'effectue uniquement à l'école élémentaire.

Les demandes d'inscription sont enregistrées au Service Enfance en Mairie. L'école d'affectation de votre enfant est déterminée en fonction :

- De l'adresse des parents,
- De la capacité d'accueil de l'école (élèves des communes extérieures).

1 INSCRIPTION À LA MAIRIE AU SERVICE ENFANCE

À partir du **Mardi 23 Avril 2019**

Lundi/Mardi/Jeu : 8h45 à 12h et 14h à 17h30
Mercredi : 8h45 à 12h
Vendredi : 8h45 à 12h00 et 13h15 à 16h

PIÈCES À FOURNIR

Livret de famille,
Justificatif de domicile,
Jugement de divorce ou séparation (s'il y a lieu).

2 ADMISSION À L'ÉCOLE

Maternelle Les Sorbiers : Les admissions auront lieu les : 7, 9, 14, 17 et 20 mai 2019.
L'heure de rendez-vous vous sera transmise lors de l'inscription en Mairie,

Maternelle Paul Eluard : Les admissions auront lieu directement auprès de la directrice au 02 48 30 65 85.

PIÈCES À FOURNIR

Le certificat d'inscription remis par la mairie,
Jugement de divorce ou séparation (s'il y a lieu),
Le carnet de santé ou une attestation de vaccinations,
Certificat de radiation (si changement d'école).

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

- Tout élève d'une commune extérieure doit faire une demande de dérogation scolaire auprès du service enfance et doit la déposer dans sa commune de résidence. L'enfant sera placé en liste d'attente jusqu'à la décision.

Service Enfance - Mairie de Saint Germain du Puy, rue Joliot Curie
Responsable administrative : Hélène GIRAULT
02 48 30 83 94 - helene.girault@saintgermaindupuy.fr

